

# Ciments de l'Atlas SA



## Résumé de la Note d'Information

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE COTE ET NON COTE

MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 3 000 000 000 MAD

	Tranche A : Obligations non cotées à taux révisable remboursable sur 5 ans	Tranche B : Obligations cotées à taux fixe remboursable sur 5 ans	Tranche C : Obligations non cotées à taux fixe remboursable sur 5 ans	Tranche D: Obligations non cotées à taux révisable remboursable sur 7 ans	Tranche E: Obligations cotées à taux fixe remboursable sur 7 ans	Tranche F : Obligations non cotées à taux fixe remboursable sur 7 ans
Plafond	3 000 000 KMAD					
Nombre maximum	30 000 Obligations					
Valeur nominale	100 000 MAD					
Maturité	5 ans	5 ans	5 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Taux	<p><b>Révisable</b> en référence au taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe secondaire, augmenté d'une prime de risque.</p> <p>Pour la 1<sup>ère</sup> année, la référence est, le taux plein monétaire des BDT 52 semaines, calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque.</p>	<p><b>Fixe</b> en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al Maghrib, augmenté d'une prime de risque.</p>	<p><b>Fixe</b> en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al Maghrib, augmenté d'une prime de risque.</p>	<p><b>Révisable</b> en référence au taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe secondaire, augmenté d'une prime de risque.</p> <p>Pour la 1<sup>ère</sup> année, la référence est, le taux plein monétaire des BDT 52 semaines, calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque.</p>	<p><b>Fixe</b> en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al Maghrib, augmenté d'une prime de risque.</p>	<p><b>Fixe</b> en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al Maghrib, augmenté d'une prime de risque.</p>
Prime de risque	125 pbs	135 pbs	135 pbs	135 pbs	145 pbs	145 pbs
Négociabilité	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré
Remboursement	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>
Mode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).					

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 26 JUI 2012 AU 28 JUI 2012

SOUSCRIPTION RESERVEE AUX INVESTISSEURS QUALIFIES DE DROIT MAROCAIN LISTES DANS LA NOTE D'INFORMATION

Organisme Conseil et Coordinateur Global			
Organisme Centralisateur et Chef de file du syndicat de placement	Co-Chef de file du syndicat de placement	Membres du syndicat de placement	
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca		Etablissement domiciliaire assurant le service financier de l'émetteur	
<p><b>Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières</b></p> <p>Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été visé par le CDVM le 19 juin 2012 sous la référence VI/EM/023/2012.</p>			

## AVERTISSEMENT

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) a visé en date du 19 juin 2012 une note d'information relative à l'émission obligataire par la société Ciments de l'Atlas (ci-après désignée également « Cimat » ou la « Société »).

La note d'information visée par le CDVM est disponible à tout moment au siège de Cimat et auprès de son conseiller financier. Elle est aussi disponible dans un délai maximum de 48h auprès des établissements collecteurs d'ordres

La note est mise à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet [www.casablanca-bourse.com](http://www.casablanca-bourse.com). Elle est aussi disponible sur le site du CDVM [www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)

## **Partie I.           PRESENTATION DE L'EMISSION OBLIGATAIRE**

## I. Objectifs de l'émission obligataire

Suite à sa création en juin 2007, Ciments de l'Atlas a signé une convention d'investissement avec le Gouvernement en juillet 2007 visant la construction de deux cimenteries d'une capacité totale de 3,2 millions de tonnes nécessitant un investissement d'une enveloppe globale de 5,8 milliards de dirhams.

Cet investissement a pour objectif de répondre à la croissance continue de la demande du ciment, principalement générée par l'essor du secteur de l'habitat et des infrastructures au Maroc durant ces dernières années.

La Société dispose de deux cimenteries :

- La première, située à Ben Ahmed, dont la ligne de production complète a été mise en service en décembre 2010 et dispose d'une capacité de 1,6 millions de tonnes ;
- La deuxième, située à Béni Mellal, dont la ligne de production complète a été mise en service en décembre 2011 et dispose d'une capacité de 1,6 millions de tonnes.

Ainsi, à travers la présente émission obligataire, la Société souhaite exclusivement refinancer une dette, s'élevant, à la veille de la présente Opération, à 3 milliards de dirhams et comprenant (i) une dette bancaire à long terme d'un encours de 2 739 millions de dirhams ainsi que (ii) un crédit relais d'un montant de 261 millions de dirhams. Lesdites dettes ont servi au financement d'une partie des investissements dédiés à la construction des deux cimenteries présentées ci-dessus.

Ce refinancement permettra à CIMAT de bénéficier de conditions avantageuses offertes par le marché de la dette privée notamment à travers une réduction de son coût de son financement.

## II. Calendrier de l'opération

La souscription est ouverte auprès des organismes chargés du placement. Le calendrier de l'opération se présente ainsi :

Tableau 1. Calendrier de l'émission obligataire

Ordre	Etapes	Au plus tard
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération.	19 juin 2012
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation et du calendrier de l'opération.	19 juin 2012
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'Information visée par le CDVM.	19 juin 2012
4	Publication au bulletin de la cote par la bourse de Casablanca de l'annonce relative à l'émission obligataire.	20 juin 2012
5	Publication d'un extrait de la Note d'Information dans un journal d'annonces légales.	21 juin 2012
6	Publication des taux d'intérêts faciaux par tranche dans un journal d'annonces légales.	26 juin 2012
7	Ouverture de la période de souscription.	26 juin 2012
8	Clôture de la période de souscription.	28 juin 2012
9	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération.	29 juin 2012 Avant 10h00
10	Cotation des obligations ; Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote ; Enregistrement de la transaction en bourse.	03 juillet 2012
11	Règlement / Livraison.	06 juillet 2012
12	Annonce des résultats de l'opération par la Société dans un journal d'annonces légales.	09 juillet 2012

---

### **III. Caractéristiques de l'émission obligataire**

---

L'émission obligataire objet de la présente Note d'Information porte sur 30 000 obligations d'une valeur nominale de 100 000 MAD chacune et sur un montant total de 3 000 000 000 MAD. Elle se décompose en 6 tranches. Les caractéristiques desdites tranches sont détaillées ci-après.

### III.1. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche A (obligations à taux révisable, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et négociables de gré à gré)

La tranche A est constituée d'obligations à taux révisable annuellement, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et négociables de gré à gré. Les caractéristiques de la tranche A se présentent comme suit :

<b>Nature des titres</b>	Obligations négociables non cotées, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Plafond de la tranche</b>	3 000 000 000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	30 000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100 000 MAD.
<b>Maturité</b>	5 ans.
<b>Période de souscription</b>	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
<b>Date de jouissance</b>	06 juillet 2012.
<b>Date d'échéance</b>	06 juillet 2017.
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100 000 MAD.
<b>Paiement d'intérêt</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit :</p> <p><b>[Nominal x taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)]</b></p>
<b>Prime de risque</b>	125 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p>Révisable annuellement</p> <p>Pour la 1<sup>ère</sup> année, le taux d'intérêt facial est prédéterminé en référence au taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 125 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial pour la 1<sup>ère</sup> année sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales.</p> <p>Au delà de la première année, à chaque date de paiement du coupon, le taux de référence 52 semaines monétaire sera déterminé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date de paiement du coupon.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté d'une prime de risque de 125 points de base.</p>
<b>Mode de calcul</b>	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).
<b>Mode d'allocation</b>	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
<b>Remboursement du principal</b>	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à</p>

	l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p>
<b>Clause d'assimilation</b>	<p>Les obligations de la tranche A ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
<b>Rang/Subordination</b>	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune garantie.
<b>Représentation des Obligataires</b>	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>De gré à gré (hors bourse).</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche A.</p>
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Casablanca.

### III.2. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche B (obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et cotées à la Bourse de Casablanca)

La tranche B est constituée d'obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et cotées à la Bourse de Casablanca. Les caractéristiques de la tranche B se présentent comme suit :

<b>Nature des titres</b>	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Plafond de la tranche</b>	3 000 000 000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	30 000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100 000 MAD.
<b>Maturité</b>	5 ans.
<b>Période de souscription</b>	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
<b>Date de jouissance</b>	06 juillet 2012.
<b>Date d'échéance</b>	06 juillet 2017.
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100 000 MAD.
<b>Paiement d'intérêt</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
<b>Prime de risque</b>	135 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p>Taux fixe.</p> <p>Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque de 135 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales et transmis à la Bourse de Casablanca le même jour.</p>
<b>Mode de calcul</b>	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 5 ans (base actuarielle).
<b>Mode d'allocation</b>	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
<b>Remboursement du principal</b>	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions</p>

	<p>légal et réglementaire, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p>
<b>Clause d'assimilation</b>	<p>Les obligations de la tranche B ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
<b>Procédure de première cotation</b>	<p>La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.</p>
<b>Rang/Subordination</b>	<p>Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.</p>
<b>Notation</b>	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
<b>Garantie de remboursement</b>	<p>Aucune garantie.</p>
<b>Représentation des Obligataires</b>	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'émission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche B sont négociables sur le marché de la Bourse de Casablanca.</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche B.</p>
<b>Cotation des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche B seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 03 juillet sur le compartiment obligataire, sous le code OB159 et le <i>ticker</i> 990159.</p> <p>Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD.</p> <p>Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.</p>
<b>Droit applicable</b>	<p>Droit marocain.</p>
<b>Juridiction compétente</b>	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca.</p>

### III.3. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche C (obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et négociables de gré à gré)

La tranche C est constituée d'obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 5 ans et négociables de gré à gré. Les caractéristiques de la tranche C se présentent comme suit :

<b>Nature des titres</b>	Obligations négociables non cotées, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Plafond de la tranche</b>	3 000 000 000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	30 000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100 000 MAD.
<b>Maturité</b>	5 ans.
<b>Période de souscription</b>	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
<b>Date de jouissance</b>	06 juillet 2012.
<b>Date d'échéance</b>	06 juillet 2017.
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100 000 MAD.
<b>Paiement d'intérêt</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
<b>Prime de risque</b>	135 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p>Taux fixe.</p> <p>Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque de 135 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales.</p>
<b>Mode de calcul</b>	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 5 ans (base actuarielle).
<b>Mode d'allocation</b>	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
<b>Remboursement du principal</b>	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un</p>

	souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
<b>Clause d'assimilation</b>	<p>Les obligations de la tranche C ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
<b>Rang/Subordination</b>	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie</b>	Aucune garantie.
<b>Représentation des Obligataires</b>	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>De gré à gré (hors bourse).</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche C.</p>
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Casablanca.

### III.4. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche D (obligations à taux révisable, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et négociables de gré à gré)

La tranche D est constituée d'obligations à taux révisable annuellement, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et négociables de gré à gré. Les caractéristiques de la tranche D se présentent comme suit :

<b>Nature des titres</b>	Obligations négociables non cotées, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Plafond de la tranche</b>	3 000 000 000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	30 000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100 000 MAD.
<b>Maturité</b>	7 ans.
<b>Période de souscription</b>	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
<b>Date de jouissance</b>	06 juillet 2012.
<b>Date d'échéance</b>	06 juillet 2019.
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100 000 MAD.
<b>Paiement d'intérêt</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Du fait de la révision annuelle du taux facial, les intérêts seront calculés sur une base monétaire, soit :</p>
<b>Prime de risque</b>	135 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p>Révisable annuellement</p> <p>Pour la 1<sup>ère</sup> année, le taux d'intérêt facial est prédéterminé en référence au taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire qui sera publiée par Bank Al Maghrib le 25 juin 2012, augmenté d'une prime de risque de 135 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial pour la 1<sup>ère</sup> année sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales.</p> <p>Au delà de la première année, à chaque date de paiement du coupon, le taux de référence 52 semaines monétaire sera déterminé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al-Maghrib 5 jours de bourse avant la date de paiement du coupon.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté d'une prime de risque de 135 points de base.</p>
<b>Mode de calcul</b>	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).
<b>Mode d'allocation</b>	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
<b>Remboursement du principal</b>	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à</p>

l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.

<b>Remboursement anticipé</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p>
<b>Clause d'assimilation</b>	<p>Les obligations de la tranche D ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
<b>Rang/Subordination</b>	<p>Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.</p>
<b>Notation</b>	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
<b>Garantie de remboursement</b>	<p>Aucune garantie.</p>
<b>Représentation des Obligataires</b>	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>De gré à gré (hors bourse).</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche D.</p>
<b>Droit applicable</b>	<p>Droit marocain.</p>
<b>Juridiction compétente</b>	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca.</p>

### III.5. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche E (obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et cotées à la Bourse de Casablanca)

La tranche E est constituée d'obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et cotées à la Bourse de Casablanca. Les caractéristiques de la tranche E se présentent comme suit :

<b>Nature des titres</b>	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Plafond de la tranche</b>	3 000 000 000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	30 000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100 000 MAD.
<b>Maturité</b>	7 ans.
<b>Période de souscription</b>	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
<b>Date de jouissance</b>	06 juillet 2012.
<b>Date d'échéance</b>	06 juillet 2019.
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100 000 MAD.
<b>Paiement d'intérêt</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
<b>Prime de risque</b>	145 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p>Taux fixe.</p> <p>Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque de 145 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales et transmis à la Bourse de Casablanca le même jour.</p>
<b>Mode de calcul</b>	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle).
<b>Mode d'allocation</b>	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
<b>Remboursement du principal</b>	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions</p>

	<p>légal et réglementaire, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p>
<b>Clause d'assimilation</b>	<p>Les obligations de la tranche E ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
<b>Procédure de première cotation</b>	<p>La cotation de la tranche E sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs.</p>
<b>Rang/Subordination</b>	<p>Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.</p>
<b>Notation</b>	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
<b>Garantie de remboursement</b>	<p>Aucune garantie.</p>
<b>Représentation des Obligataires</b>	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche E sont négociables sur le marché de la Bourse de Casablanca.</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche E.</p>
<b>Cotation des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche E, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 03 juillet 2012 sur le compartiment obligataire, sous le code OB160 et le <i>ticker</i> 990160.</p> <p>Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD.</p> <p>Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.</p>
<b>Droit applicable</b>	<p>Droit marocain.</p>
<b>Juridiction compétente</b>	<p>Tribunal de Commerce de Casablanca.</p>

### III.6. Caractéristiques relatives aux titres de la tranche F (obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et négociables de gré à gré)

La tranche F est constituée d'obligations à taux fixe, remboursables *in fine* d'une maturité de 7 ans et négociables de gré à gré. Les caractéristiques de la tranche F se présentent comme suit :

<b>Nature des titres</b>	Obligations négociables non cotées, dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités.
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Plafond de la tranche</b>	3 000 000 000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	30 000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100 000 MAD.
<b>Maturité</b>	7 ans.
<b>Période de souscription</b>	Du 26 juin 2012 au 28 juin 2012 inclus.
<b>Date de jouissance</b>	06 juillet 2012.
<b>Date d'échéance</b>	06 juillet 2019.
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100 000 MAD.
<b>Paiement d'intérêt</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 06 juillet de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par la Société. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette opération.</p>
<b>Prime de risque</b>	145 points de base (pbs). Ladite prime de risque sera fixe sur toute la durée de l'emprunt.
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p>Taux fixe.</p> <p>Le taux d'intérêt facial est déterminé en référence à la courbe secondaire des BDT 7 ans telle que publiée le 25 juin 2012 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque de 145 pbs.</p> <p>Le taux d'intérêt facial sera publié au plus tard le 26 juin 2012 par la Société dans un journal d'annonces légales.</p>
<b>Mode de calcul</b>	La détermination du taux de référence se fera par la méthode d'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle).
<b>Mode d'allocation</b>	Au prorata de la demande avec priorité aux tranches A et D (voir partie X.5.2 – Modalités d'allocation).
<b>Remboursement du principal</b>	<p><i>In fine.</i></p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Ciments de l'Atlas intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Ciments de l'Atlas.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations objet de l'émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un</p>

	souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.
<b>Clause d'assimilation</b>	<p>Les obligations de la tranche F ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.</p> <p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
<b>Rang/Subordination</b>	Les obligations émises par la Société viennent au même rang entre elles et au même rang que toutes autres dettes de la Société, présentes ou futures, non assorties de sûretés et non privilégiées en vertu de la loi, à durée déterminée.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie</b>	Aucune garantie.
<b>Représentation des Obligataires</b>	<p>En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Conseil d'Administration de la Société a désigné Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en tant que mandataire provisoire.</p> <p>Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour la tranche A, B, C, D, E et F de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>De gré à gré (hors bourse).</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche F.</p>
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Casablanca.

#### IV. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Le syndicat de placement et les intermédiaires financiers intervenant dans le cadre de la présente émission obligataire se présentent comme suit :

Tableau 2. Syndicat de placement et intermédiaires financiers

Syndicat de placement et intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller et Coordinateur Global	BMCE Capital Conseil	63, Boulevard My Youssef, Casablanca
Chef de file du syndicat de placement	BMCE Bank	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Co-Chef de file du syndicat de placement	Banque Centrale Populaire	101, Boulevard Zerktouni, Casablanca
Membre du syndicat de placement	CDG Capital	Immeuble Mamounia, Place Moulay El Hassan - Rabat
Membre du syndicat de placement	Société Générale	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Centralisateur de l'opération	BMCE Bank	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	BMCE Capital Bourse	140, Boulevard Hassan II, Casablanca
Etablissement domiciliataire assurant le service financier de l'émetteur	BMCE Bank	140, Boulevard Hassan II, Casablanca

## **Partie II.        RENSEIGNEMENTS SUR L'EMETTEUR**

## I. Renseignements à caractère général

Tableau 3. Renseignements à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	<b>Ciments de l'Atlas</b>
<b>Siège social</b>	Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca.
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Conseil d'Administration, régie par la loi n° 17-95 sur les Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.
<b>Capital social à ce jour</b>	1 100 000 000 MAD composé de 11 000 000 d'actions de 100 MAD de valeur nominale chacune, représentant des apports en numéraires et numérotées de 1 à 11 000 000, toutes de mêmes catégories et entièrement libérées.
<b>Objet social</b>	<p>Selon l'article 5 des statuts, la Société a pour objet social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La production, la distribution, l'achat, la vente, l'import, l'export et la commercialisation de ciment, de ses produits dérivés et des matières y afférentes ;</li> <li>▪ Toutes activités liées au ciment et béton normalisés, bétons spéciaux et granulats ;</li> <li>▪ L'exploitation des cimenteries, des centres de broyage, d'ensachage et de distribution ;</li> <li>▪ L'exploitation de toute carrière et l'extraction des matières premières, notamment, celles nécessaires à la production du ciment ;</li> <li>▪ La livraison, le pompage de béton et toute activité y liée ;</li> <li>▪ Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.</li> </ul>

## II. Actionnariat de l'émetteur

Le tableau ci-après présente l'historique de l'actionnariat de CIMAT sur la période allant du 31 décembre 2008 à la date de publication de la Note d'Information.

Tableau 4. Historique de l'actionnariat

Actionnaires	31/12/2008		31/12/2009		31/12/2010		31/12/2011		Situation actuelle	
	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote	Nombre de titres	% du capital social et droits de vote
M. Anas Sefrioui	2 992	99,7%	5 999 992	100,0%	5 999 992	75,0%	5 999 994	75,0%	8 999 994	81,8%
Omnium des Industries et de la Promotion	2	0,1%	2	0,0%	2 000 002	25,0%	2 000 002	25,0%	2 000 002	18,2%
Mme Kenza Sefrioui	2	0,1%	2	0,0%	2	0,0%	2	0,0%	2	0,0%
M. Noureddine El Ayoubi	2	0,1%	2	0,0%	2	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
M. Mohamed Benzekri	2	0,1%	2	0,0%	2	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
M. Malik Sefrioui	-	-	-	-	-	-	1	-	1	0,0%
Mlle Alia Sefrioui	-	-	-	-	-	-	1	-	1	0,0%
<b>Total des actions</b>	<b>3 000</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>8 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>8 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>11 000 000</b>	<b>100%</b>

Source : CIMAT

A la date de publication de la présente Note d'Information, les actionnaires de référence de CIMAT sont (i) M. Anas Sefrioui et (ii) la société Omnium des Industries et de la Promotion qui détiennent directement et respectivement 81,8% et 18,2% des actions et droits de vote constituant le capital social de la Société.

Durant les quatre dernières années, l'actionariat de la Société connaît une montée en 2010 de la société Omnium des Industries et de la Promotion (OIP) dans le capital de CIMAT à hauteur de 25%.

Il est à préciser que la Société Omnium des Industries et de la Promotion est détenue à hauteur de 50% par la famille Sefrioui et regroupe certaines de ses participations.

A ce jour, aucun des actionnaires présentés ci-dessus ne détient d'actions à droit de vote double ou d'actions préférentielles sur la période allant du 31 décembre 2008 à la date de publication de la Note d'Information.

### III. Organes d'administration et de direction de l'émetteur

#### III.1. Conseil d'administration

La composition du Conseil d'Administration de CIMAT, au 30 avril 2012, se décline de la manière suivante :

Tableau 5. Composition du Conseil d'Administration de CIMAT au 30 avril 2012

Membre du Conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de nomination ou de renouvellement	Expiration du mandat	Lien avec la Société	Nombre d'actions détenues	Lien de parenté avec le Président
M. Anas Sefrioui	Président	2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	Actionnaire	8 999 994	Lui-même
Omnium des Industries et de la Promotion <sup>1</sup>	Administrateur	2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	Actionnaire	2 000 002	N/A
Mme Kenza Sefrioui	Administrateur	2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	Actionnaire	2	Fille

Source : CIMAT

#### III.2. Organes de direction

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration décide que la Direction Générale de la Société sera assurée par le Président du Conseil d'Administration, prenant le titre de Président Directeur Général. Celui-ci bénéficiera des pouvoirs les plus étendus.

Les organes de direction de CIMAT regroupent en plus du Président Directeur Général l'ensemble des directeurs de département de la Société à savoir (i) la Direction d'Exploitation, (ii) la Direction Marketing & Commercial et (iii) la Direction Administration et Finance ainsi qu'un Vice-Président et un Conseiller du Président.

Le tableau suivant fournit une présentation des organes de direction de CIMAT au 30 avril 2012 :

Tableau 6. Principaux dirigeants de CIMAT

Principaux dirigeants de CIMAT	Fonction
M. Anas Sefrioui	Président Directeur Général
Mme Kenza Sefrioui	Vice Président
M. Saad Sefrioui	Conseiller du Président
M. Mohamed Naciri	Directeur Exploitation et Directeur Général Adjoint

<sup>1</sup> Représentée par Mme Kenza Sefrioui.

Principaux dirigeants de CIMAT	Fonction
M. Omar Ameziane El Hassani	Directeur Administratif et Financier
M. Hatim Khattabi	Directeur Marketing et Commercial
M. Adil Chennouf	Directeur Béton et Granulat

Source : CIMAT

#### IV. Activité de l'émetteur

Le groupe CIMAT est un établissement industriel, spécialisé dans la création et l'exploitation d'usines de ciment et de tous matériaux de construction ainsi que la production et la commercialisation de tous liants hydrauliques pouvant être employés dans la construction et les travaux publics, notamment le clinker, le ciment et les bétons.

Les principales activités du groupe CIMAT se concentrent autour de la production de ciment (à travers la Société CIMAT) et du BPE (à travers la filiale Bétons et Granulats du Maroc).

##### **Ciment**

CIMAT exploite deux cimenteries à Ben Ahmed et Béni Mellal d'une capacité de 1,6 millions de tonnes chacune, respectivement mises en service en Avril 2010 et Janvier 2011.

CIMAT propose, au même titre que les opérateurs cimentiers historiques, une gamme de ciment incluant (i) les ciments de type CPJ 35, CPJ 45 et CPJ 55 et (ii) les ciments spéciaux<sup>2</sup>. En 2011, la Société réalise un chiffre d'affaires de 1 214 MDh pour un volume de vente de 1 539 Kt, induisant une part de marché de 9,5%.

Ses principaux clients incluent notamment les distributeurs (avec 75,7% du volume d'affaires de la Société en 2011) et les entreprises de BTP (12,0%).

##### **Béton prêt à l'emploi**

Bétons et Granulats du Maroc (BGM), filiale de CIMAT, est présente sur le marché national à travers quatre centrales à bétons mises en place en 2011 dans les régions (i) de Rabat-Salé, (ii) du Grand-Casablanca, (iii) de Tadla-Azilal et (iv) de Marrakech-Tensift-Al Haouz. En 2012, la société démarre une centrale à béton à Rahma, dans la région du Grand Casablanca.

BGM propose une gamme de bétons prêts à l'emploi répondant aux attentes de ses clients et incluant les bétons normalisés et les bétons spéciaux. BGM se positionne sur toute la chaîne de valeur allant de la livraison au pompage, ainsi qu'à l'assistance technique dans le choix du béton prêt à l'emploi, le dimensionnement et la mise en œuvre.

Il est à préciser que BGM achète du ciment auprès de CIMAT aux conditions de marché afin de produire et commercialiser le BPE qui constitue un des canaux de distribution du ciment. Ainsi, les ventes de ciment réalisées par CIMAT avec BGM représentent 1,9% du chiffre d'affaires de CIMAT en 2011.

<sup>2</sup> Ciment à application spécifique, produit sur commande par les opérateurs cimentiers et adapté à des ouvrages à très haute résistance.

#### IV.1. Historique de CIMAT

Les événements clés ayant caractérisé l'activité de CIMAT depuis sa création se résument comme suit :

Tableau 7. Historique de CIMAT

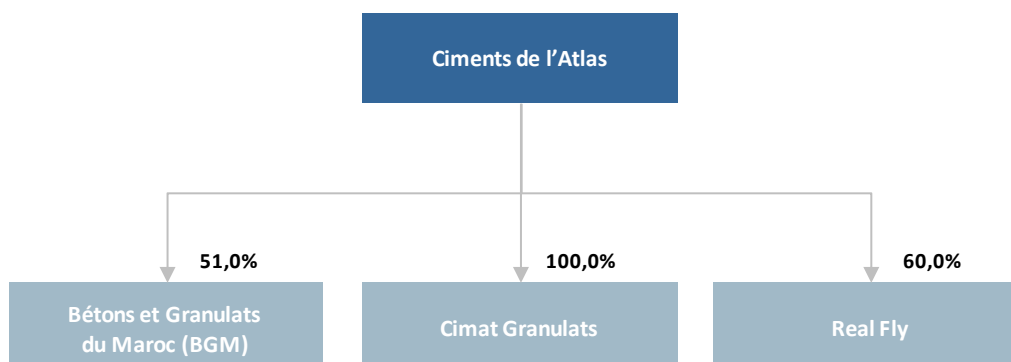
<b>2007</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Juin : Création de CIMAT par M. Anas Sefrioui avec un capital social de 300 KDh.</li> <li>▪ Juillet : Signature par CIMAT d'une convention d'investissement avec l'Etat.</li> </ul>
<b>2008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avril : Signature par CIMAT du contrat de construction de deux cimenteries avec le maître d'œuvre allemand Polysius.</li> </ul>
<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Février et Octobre : Réalisation de deux augmentations de capital par compensation de créances par Anas Sefrioui et portant le capital de CIMAT à 50 MDh puis 600 MDh.</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avril :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage du 1<sup>er</sup> broyeur à ciment à Ben Ahmed ;</li> <li>- Vente du 1<sup>er</sup> sac de ciment de l'usine de Ben Ahmed ;</li> <li>- Démarrage du logiciel SAP ;</li> </ul> </li> <li>▪ Juin : Réalisation d'une augmentation de capital par apport en numéraire réservée à l'actionnaire Omnium des Industries et de la Promotion (OIP) portant le capital de CIMAT à 800 MDh ;</li> <li>▪ Décembre :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage du four et du 2<sup>ème</sup> broyeur à ciment de l'usine de Ben Ahmed ;</li> <li>- Démarrage de la production de clinker à Ben Ahmed ;</li> <li>- Démarrage des ventes de ciment à partir de l'usine de Béni Mellal ;</li> <li>- Création de la filiale Bétons et Granulats du Maroc (BGM) détenue à hauteur de 51% par CIMAT.</li> </ul> </li> </ul>
<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Janvier 2011 : Démarrage des ateliers Ensachage et Expédition de l'usine de Béni Mellal.</li> <li>▪ Juin :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage du 1er broyeur à ciment à Béni Mellal ;</li> <li>- Création de la filiale Ciments de l'Atlas Granulats (CIMAT Granulats) détenue à hauteur de 100% par CIMAT ;</li> </ul> </li> <li>▪ Décembre :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage du four de l'usine de Béni Mellal ;</li> <li>- Démarrage de la production de clinker à Béni Mellal.</li> </ul> </li> <li>▪ Entrée de CIMAT dans le capital de la société Real Fly (créée en novembre 2010) à travers des augmentations de capital réservées à CIMAT.</li> </ul>
<b>2012</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avril : Réalisation d'une augmentation de capital par incorporation des comptes courants d'associés portant le capital de CIMAT à 1 100 MDh.</li> </ul>

Source : CIMAT

## IV.2. Organigramme juridique de CIMAT

Au 30 avril 2012, l'organigramme juridique de CIMAT se présente comme suit :

Figure 1. Organigramme juridique de CIMAT



Source : CIMAT

A ce jour, CIMAT détient (i) 51,0% du capital de la société Bétons et Granulats du Maroc, (ii) 100% du capital de la société CIMAT Granulats (créée en 2011) et (iii) 60,0% de la société Real Fly (participation acquise par CIMAT en 2011).

### IV.2.1. Présentation de Bétons et Granulats du Maroc (BGM)

Détenue à hauteur de 51% par CIMAT, Bétons et Granulats du Maroc est une Société Anonyme créée le 17 décembre 2010 et spécialisée dans la production et commercialisation de granulats et bétons prêts à l'emploi au Maroc.

La société, issue d'un partenariat entre CIMAT et M. Khalid Lahlou (dirigeant de la Société Béton Chantiers<sup>3</sup>) dispose aujourd'hui de cinq centrales à béton ; une centrale « de ville » à Marrakech et quatre centrales « de chantier » à Salé (Plage des Nations), Bouskoura, Casablanca (Rahma) et Fkih Bensaleh.

L'activité de BGM a réellement débuté en mars 2011 suite à l'installation et la mise en exploitation de quatre centrales à béton (i) à Marrakech, (ii) au niveau du projet immobilier Plage des Nations de Douja Promotion Groupe Addoha, (iii) à Bouskoura et (iv) à Fkih Bensaleh. La centrale à béton située à Rahma a été créée en 2012.

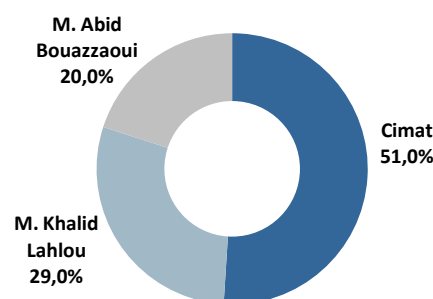
<sup>3</sup> SARL créée en 2004 par M. Khalid Lahlou, au capital social de 6 MDh et spécialisée dans la vente de béton au Maroc.

La fiche suivante présente les principales informations juridiques de BGM :

Tableau 8. Fiche signalétique de BGM

<b>Dénomination sociale</b>	Bétons et Granulats du Maroc
<b>Date de création</b>	17 Décembre 2010
<b>Siège social</b>	Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Domaine d'activité</b>	Production et commercialisation de bétons et de granulats
<b>Capital social</b>	9 500 000 MAD au 31 décembre 2011, composé de 95 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune
<b>Objet social</b>	<p>Selon l'article 2 des statuts de BGM, la société a pour objet social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La production, la distribution, l'achat, l'import, l'export et la commercialisation du ciment, du béton, des granulats, de leurs produits dérivés et des matières y afférentes ;</li> <li>▪ Toutes activités liées au ciment, bétons normalisés, bétons spéciaux et granulats ;</li> <li>▪ L'exploitation des centrales à béton, la livraison, le pompage de bétons et toute activité y liée ;</li> <li>▪ Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société.</li> </ul>
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre

**Répartition du capital social et des droits de vote de BGM au 31 Décembre 2011**



Par ailleurs, chacun des actionnaires suivants détient une action de BGM :

- M. Anas Sefrioui ;
- Mme Mounia Benzakri ;
- Mme Kenza Sefrioui ;
- La société Béton Chantier.

Source: CIMAT

Il est à préciser que M. Khalid Lahlou est un professionnel opérant dans le secteur du BPE, il est architecte de formation et a occupé le poste de Directeur Commercial au sein de Lafarge Béton puis le poste de Directeur au sein de Holcim Béton. Il est le co-fondateur de la société Béton Chantier le 4<sup>ème</sup> bétonnier au sein du marché marocain.

Quant à M. Abid Bouazzaoui, il est entrepreneur et promoteur immobilier au Maroc. Il est également le co-fondateur de la société Béton Chantier.

Les principaux agrégats financiers de BGM durant la période 2010-2011 se présentent comme suit :

Tableau 9. Principaux agrégats financiers de BGM durant la période 2010-2011

En Kdh	2010	2011
Chiffre d'affaires	-	54 885
Capital social	9 500	9 500
Fonds propres	9 273	10 961
Endettement net	-9 500	29 162
Résultat net	-227	1 688
Dividendes versés à CIMAT	-	Néant

Source: CIMAT

En 2011, BGM réalise un chiffre d'affaires s'élevant à 54,8 MDh correspondant à un volume de BPE de 81 Km<sup>3</sup> essentiellement commercialisé auprès des entreprises de BTP (à hauteur de 92,5%) et aux producteurs de BPE (7,5%)<sup>4</sup> au niveau des régions du Grand Casablanca, de Rabat-Salé et de Tadla Azilal.

La marge d'exploitation et la marge nette de BGM s'établissent respectivement à 4,8% et 3,1% en 2011 et l'endettement net ressort à 29,2 MDh, soit un *gearing net*<sup>5</sup> de 72,7%.

#### IV.2.2. Présentation de CIMAT Granulats

CIMAT Granulats est une société créée en 2011 et détenue à 100% par CIMAT. Elle a pour objet l'extraction, le broyage, l'achat et la vente des granulats sur le marché marocain.

La société CIMAT Granulats n'envisage à ce jour aucun projet de développement ou d'acquisition de carrières.

<sup>4</sup> Les ventes réalisées auprès des autres producteurs de BPE présentent un caractère exceptionnel lorsque lesdits producteurs sont en sous capacité ou lorsque leurs outils de production est en arrêt pour maintenance.

<sup>5</sup> *Gearing net* = Endettement net / (endettement net + capitaux propres)

Tableau 10. Fiche signalétique de CIMAT Granulats

<b>Dénomination sociale</b>	Ciments de l'Atlas Granulats (CIMAT Granulats)
<b>Date de création</b>	24 juin 2011
<b>Siège social</b>	Km 7 Route de Rabat, Ain Sebaâ, Casablanca
<b>Forme juridique</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)
<b>Domaine d'activité</b>	Extraction, broyage, achat et vente de granulats
<b>Capital social</b>	100 000 MAD au 31 décembre 2011, composé de 1 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune
<b>Objet social</b>	<p>Selon l'article 2 des statuts de Ciments de l'Atlas Granulats, la société a pour objet social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La production, la distribution, l'achat, l'import, l'export et la commercialisation des granulats, de leurs produits dérivés et des matières y afférentes ;</li> <li>▪ L'exploitation de toute carrière et l'extraction des matières premières, notamment celles nécessaires à la production du ciment, des granulats ainsi que tout matériau de construction ;</li> <li>▪ Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société.</li> </ul>
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Répartition du capital social et des droits de vote au 31 Décembre 2011</b>	Ciments de l'Atlas : 100,0%

Source: CIMAT

Les principaux agrégats financiers de CIMAT Granulats en 2011 se présentent comme suit :

Tableau 11. Principaux agrégats financiers de CIMAT Granulats en 2011

En K Dh	2011
Chiffre d'affaires	-
Capital social	100
Fonds propres	100
Endettement net	-100
Résultat net	-
Dividendes versés à CIMAT	-

Source: CIMAT

CIMAT Granulats est une société récemment créée et n'a pas encore débuté son activité. Elle dispose d'un capital social de 100 K Dh à fin 2011.

#### IV.2.3. Présentation de Real Fly

Créée en novembre 2010, la société Real Fly est détenue à hauteur de 60,0% par CIMAT et à 33,3% par Douja Promotion Groupe Addoha à fin 2011. Real Fly est une compagnie d'aviation d'affaires.

A ce jour, Real Fly dispose d'un avion. Son chiffre d'affaires se compose des loyers générés par la mise à disposition de cet avion aux autres sociétés détenues par M. Sefrioui.

En 2011, les loyers facturés par Real Fly à CIMAT s'élèvent à 1,4 MDh.

Tableau 12. Fiche signalétique de Real Fly

<b>Dénomination sociale</b>	Real Fly
<b>Date de création</b>	09 novembre 2010
<b>Siège social</b>	Km 7 Route de Rabat, Aïn Sebaâ, Casablanca
<b>Forme juridique</b>	Société à Responsabilité Limitée (SARL)
<b>Domaine d'activité</b>	Location de jets privés pour des voyages d'affaires
<b>Capital social</b>	15 000 000 MAD au 31 décembre 2011, composé de 150 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune
<b>Objet social</b>	<p>Selon l'article 3 des statuts de Real Fly, la société a pour objet social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le service aérien de transport public régulier ou non régulier de passagers (domestique et international) à des fins touristiques ou autres) ;</li> <li>▪ Le service aérien de transport de marchandise domestique et international ;</li> <li>▪ Plus généralement, toute activité de transport aérien ;</li> <li>▪ L'achat, l'affrètement et la location de tout matériel et de toute fourniture afférents à l'exploitation des services aériens et à toute activité de transport aérien ;</li> <li>▪ La conclusion de tout accord et l'exécution de toute opération commerciale et financière utile à la réalisation de son objet social ;</li> <li>▪ Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent, directement ou indirectement, aux missions définies ci-dessus ou de nature à favoriser leur développement.</li> </ul>
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Répartition du capital social et des droits de vote au 31 Décembre 2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ciments de l'Atlas : 60,0%</li> <li>▪ Douja Promotion Groupe Addoha : 33,3%</li> <li>▪ O.I.P : 5,3%</li> <li>▪ Anas Sefrioui : 1,3%</li> </ul>

Source: CIMAT

Les principaux agrégats financiers de Real Fly durant la période 2010-2011 se présentent comme suit :

Tableau 13. Principaux agrégats financiers de Real Fly durant la période 2010-2011

En KDh	2010	2011
Chiffre d'affaires	-	2 300
Capital social	1 000	15 000
Fonds propres	-12	-1 920
Comptes courants d'associés (Passif)	-	18 614
Etat - Créditeur	-	20 754
Endettement net	-1 000	-40 241
Résultat net	-12	-16 908
Dividendes versés à CIMAT	Néant	Néant

Source: CIMAT

En 2011, Real Fly réalise un chiffre d'affaires s'élevant à 2,3 MDh correspondant aux produits de location du jet privé par la société à travers une opération de « Sale & lease-back » réalisée en 2011.

Le résultat net de la société affiche un déficit de 16,9 MDh au titre de l'exercice 2011, principalement en raison des facteurs suivants :

- Un résultat d'exploitation négatif (-5,6 MDh) comprenant notamment (i) les redevances de leasing du jet privé (1,4 MDh), (ii) les dotations aux amortissements comptabilisées avant la réalisation du *lease-back* (1,7 MDh), (iii) les frais de fonctionnement de l'avion (4,2 MDh) et (iv) les charges de personnel (0,7 MDh) ;
- Un résultat financier déficitaire (-4,2 MDh) lié à la rémunération des comptes courants d'associés d'un montant de 18,6 MDh au 31/12/2011 ;
- Un résultat non courant de -7,0 MDh relatif à la moins-value réalisée sur la cession du jet privé suite à une opération de *sale and lease-back*. Real Fly réalise en effet en 2011 une cession de l'avion suivie d'une reprise de cet actif financée par leasing. Le contrat de crédit-bail porte sur une durée de 10 ans pour une redevance annuelle de 17,0 MMAD et une valeur résiduelle de 1,3 MMAD.

Par ailleurs, Real Fly affiche une trésorerie excédentaire à fin 2011 de 40,2 MDh.

## **Partie III. DONNEES FINANCIERES DE L'EMETTEUR**

## I. Bilan consolidé de Cimât sur la période 2009-2011

Le tableau suivant reprend les principaux indicateurs du bilan consolidé du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 14. Bilan consolidé du groupe CIMAT (2009-2011)

Actif - En Kdh	2009 <sup>(*)</sup>	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
Ecart d'acquisition	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Immobilisations incorporelles	530	0,0%	11 198	0,2%	11 658	0,2%	n/s	4,1%
Immobilisations corporelles	2 401 103	97,1%	4 065 962	88,7%	5 280 460	87,0%	69,3%	29,9%
Immobilisations financières	7	0,0%	4 746	0,1%	13 563	0,2%	n/s	n/s
Titres mis en équivalence	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	n/s	-
Impôts différés actifs	3 660	0,1%	4 138	0,1%	2 659	0,0%	n/s	-35,7%
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>2 405 300</b>	<b>97,3%</b>	<b>4 086 044</b>	<b>89,1%</b>	<b>5 308 341</b>	<b>87,5%</b>	<b>69,9%</b>	<b>29,9%</b>
Stocks et encours	-	0,0%	99 967	2,2%	149 644	2,5%	100,0%	49,7%
Fournisseurs avances et acomptes	-	0,0%	29 872	0,7%	22 872	0,4%	100,0%	-23,4%
Clients et comptes rattachés	-	0,0%	39 440	0,9%	96 697	1,6%	100,0%	n/s
Personnel	11	0,0%	91	0,0%	1 280	0,0%	n/s	n/s
Etats débiteur	65 964	2,7%	206 476	4,5%	180 618	3,0%	n/s	-12,5%
Diverses créances	-	0,0%	10 624	0,2%	6 455	0,1%	n/s	-39,2%
<b>Total actif circulant</b>	<b>65 975</b>	<b>2,7%</b>	<b>386 472</b>	<b>8,4%</b>	<b>457 565</b>	<b>7,5%</b>	<b>485,8%</b>	<b>18,4%</b>
Valeurs mobilières de placement	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Disponibilités	430	0,0%	113 162	2,5%	303 767	5,0%	n/s	n/s
Trésorerie actif	430	0,0%	113 162	2,5%	303 767	5,0%	n/s	ns
<b>Total Actif</b>	<b>2 471 704</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 585 677</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 069 673</b>	<b>100,0%</b>	<b>85,5%</b>	<b>32,4%</b>
Passif - En Kdh	2009	% Total bilan	2010	% Total bilan	2011	% Total bilan	Var 09-10	Var 10-11
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>574 718</b>	<b>23,3%</b>	<b>627 562</b>	<b>13,7%</b>	<b>960 601</b>	<b>15,8%</b>	<b>9,2%</b>	<b>53,1%</b>
Capital	600 000	24,3%	650 000	14,2%	800 000	13,2%	8,3%	23,1%
Primes	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Réserves consolidées	-14 313	-0,6%	-29 805	-0,6%	-17 320	-0,3%	n/s	-41,9%
Autres	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	n/s	-
Résultat net (Part du Groupe)	-10 969	-0,4%	7 368	0,2%	177 922	2,9%	n/s	n/s
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>4 544</b>	<b>0,1%</b>	<b>10 887</b>	<b>0,2%</b>	<b>100,0%</b>	<b>n/s</b>
Réserves des minoritaires	-	0,0%	4 655	0,1%	4 565	0,1%	100,0%	-1,9%
Résultat des minoritaires	-	0,0%	-111	0,0%	6 322	0,1%	n/s	n/s
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>574 718</b>	<b>23,3%</b>	<b>632 106</b>	<b>13,8%</b>	<b>971 488</b>	<b>16,0%</b>	<b>10,0%</b>	<b>53,7%</b>
Provisions pour risques et charges	-	0,0%	133	0,0%	2 282	0,0%	100,0%	ns
Dettes financières	1 007	0,0%	2 198 420	47,9%	2 885 889	47,5%	100,0%	31,3%
Impôts différés passif	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	-
Fournisseurs	378 038	15,3%	230 779	5,0%	300 259	4,9%	-39,0%	30,1%
Clients avances et acomptes	-	0,0%	720	0,0%	3 460	0,1%	100,0%	n/s
Personnel et organismes sociaux	7 270	0,3%	8 098	0,2%	15 194	0,3%	11,4%	87,6%
Etats créditeurs	1 359	0,1%	27 631	0,6%	147 026	2,4%	n/s	n/s
Diverses dettes	83 086	3,4%	913 533	19,9%	1 229 304	20,3%	n/s	34,6%
Autres provisions	-	0,0%	584	0,0%	-	0,0%	n/s	-100,0%
<b>Total passif circulant</b>	<b>469 754</b>	<b>19,0%</b>	<b>1 181 345</b>	<b>25,8%</b>	<b>1 695 243</b>	<b>27,9%</b>	<b>n/s</b>	<b>43,5%</b>
Découverts	1 426 225	57,7%	573 673	12,5%	514 771	8,5%	-59,8%	-10,3%
<b>Total Passif</b>	<b>2 471 704</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 585 677</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 069 673</b>	<b>100,0%</b>	<b>85,5%</b>	<b>32,4%</b>

Source : Groupe CIMAT – (\*) Comptes sociaux de CIMAT comprenant les retraitements de consolidation

## II. Compte de produits et de charges consolidé de Cimât sur la période 2009-2011

Le tableau suivant reprend les données historiques du Compte de Produits et Charges consolidé du groupe CIMAT sur la période 2009-2011 :

Tableau 15. Compte de Produits et Charges du groupe CIMAT (2009-2011)

En K Dh	2009 <sup>(*)</sup>	2010	2011	Var 09-10	Var 10-11
Chiffre d'affaires	-	324 958	1 247 531	100,0%	n/s
Autres produits d'exploitation <sup>6</sup>	-	108 124	75 066	100,0%	-30,6%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>433 082</b>	<b>1 322 597</b>	<b>100,0%</b>	<b>n/s</b>
Achats consommés	482	271 418	582 826	n/s	n/s
Charges de personnel	6 594	57 605	77 744	n/s	35,0%
Autres charges d'exploitation	1 570	62 053	111 357	n/s	79,5%
Impôts et taxes	60	6 775	5 901	n/s	-12,9%
Dotations d'exploitation	815	17 944	143 353	n/s	n/s
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>9 520</b>	<b>415 795</b>	<b>921 182</b>	<b>n/s</b>	<b>n/s</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-9 520</b>	<b>17 287</b>	<b>401 415</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
Gains de change	-	5 328	586	100,0%	-89,0%
Intérêts et autres produits financiers	12	-	1	-	100,0%
Reprises financières; transferts de charges	-	177 691	96 824	100,0%	-45,5%
<b>Produits financiers</b>	<b>12</b>	<b>183 019</b>	<b>97 411</b>	<b>100,0%</b>	<b>-46,8%</b>
Charges d'intérêts	93	171 083	208 280	100,0%	21,7%
Pertes de change	103	20 180	12 994	n/s	-35,6%
Dotations financières	140	584	862	n/s	47,6%
<b>Charges financières</b>	<b>336</b>	<b>191 847</b>	<b>222 136</b>	<b>n/s</b>	<b>15,8%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-324</b>	<b>-8 828</b>	<b>-124 725</b>	<b>n/s</b>	<b>n/s</b>
<b>Résultats courants des entreprises intégrées</b>	<b>-9 844</b>	<b>8 459</b>	<b>276 691</b>	<b>n/s</b>	<b>n/s</b>
Produits des cessions d'immobilisations	-	0	128 254	0,0%	100,0%
Autres produits non courants	0	12	389	100,0%	n/s
<b>Produits non courants</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>128 643</b>	<b>100,0%</b>	<b>n/s</b>
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-	0	135 289	0,0%	100,0%
Autres charges non courantes	12	11	26	-8,3%	n/s
<b>Charges non courantes</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>135 315</b>	<b>-8,3%</b>	<b>n/s</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-12</b>	<b>1</b>	<b>-6 673</b>	<b>n/s</b>	<b>n/s</b>
Impôts sur les résultats	1 113	1 204	85 774	8,2%	ns
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>-10 969</b>	<b>7 256</b>	<b>184 244</b>	<b>n/s</b>	<b>n/s</b>
Quote- part des résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	0	n/a	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	n/a	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-10 969</b>	<b>7 256</b>	<b>184 244</b>	<b>n/s</b>	<b>n/s</b>
Intérêts minoritaires	0	-111	6 322	n/s	n/s
<b>Résultat net ( part groupe)</b>	<b>-10 969</b>	<b>7 368</b>	<b>177 922</b>	<b>n/s</b>	<b>n/s</b>
<b>Nombre d'action (*1000)</b>	<b>6 000</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>33,3%</b>	<b>-</b>
<b>Résultat par action (MAD/action)</b>	<b>-2</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>n/s</b>	<b>n/s</b>

Source : Groupe CIMAT – (\*) Comptes sociaux de CIMAT comprenant les retraitements de consolidation et ayant fait l'objet d'une revue limitée du commissaire aux comptes

<sup>6</sup> Autres produits d'exploitation = Variation de stocks de produits + Reprises d'exploitation; transfert de charges.



## **Partie IV. FACTEURS DE RISQUES**

---

## **II. Risques relatifs au secteur de l'immobilier et du BTP**

---

Le secteur cimentier demeure dépendant du niveau d'activité du secteur du BTP qui évolue selon une tendance corrélée au volume de production de logements ainsi qu'à l'importance des projets d'infrastructures publiques, touristiques et industrielles en édification.

L'industrie du ciment reste ainsi sensible à certains facteurs tels que le pouvoir d'achat en général, la croissance démographique et l'urbanisation, les modalités d'endettement offertes aux ménages sur le segment immobilier, ainsi que les politiques publiques en matière de logement et d'extension/renouvellement des infrastructures.

### **II.1. Le secteur des travaux publics**

---

Le développement du secteur cimentier est directement stimulé par la politique de mise à niveau et d'extension des infrastructures poursuivie ces dernières années par le Maroc.

Toutefois, et en dépit des projections établies par le gouvernement marocain en collaboration avec des organismes spécialisés et qui font état d'une croissance soutenue de ces investissements de mise à niveau, il y a lieu de considérer dans le contexte actuel caractérisé notamment par une pression budgétaire sur les finances publiques le risque de survenance d'un recul de la cadence des investissements publics dans le secteur des infrastructures.

### **II.2. Le secteur de l'immobilier**

---

En dépit du potentiel de croissance que présente le secteur immobilier, il y a lieu de considérer le risque de survenance d'un recul de la demande en logements sur les segments moyen et haut de gamme sous l'effet (i) d'un accroissement des prix, (ii) d'un éventuel resserrement des conditions d'octroi des crédits par manque de liquidité et (iii) d'une baisse de la demande des marocains résidents à l'étranger.

Il convient de noter, toutefois, que les facteurs risque susmentionnés devraient être appréciés en tenant compte de l'effet stimulant de la politique volontariste menée par les pouvoirs publics pour lutter contre l'habitat insalubre et enrayer le déficit de l'offre à couvrir l'accroissement des besoins domestiques.

Par ailleurs, le secteur de l'immobilier touristique, un des clients principaux du secteur cimentier, demeure soumis à un risque de ralentissement des investissements en infrastructures hôtelières sous l'effet d'un éventuel recul de la demande exprimée par les principaux marchés émetteurs.

### **II.3. Saisonnalité du secteur du BTP**

---

Le marché du ciment et des matériaux de construction plus généralement demeure affecté par la saisonnalité de l'activité immobilière (due notamment à la pluviométrie). En effet, des périodes marquées par de fortes pluies pourraient affecter le niveau de production dans le secteur de BTP et ralentiraient, par conséquent, les volumes de ventes de ciment et de béton.

### III. Risques environnementaux et sécuritaires

#### III.1. Risques environnementaux

La production du ciment nécessite la combustion des fuels fossiles et entraîne par conséquent l'émission de gaz pouvant être nocifs pour l'environnement. A ce titre, l'évolution des mouvements écologistes combinée à une plus grande mobilisation de l'opinion publique contre les industries émettrices de gaz à effet de serre constitueraient un facteur de risque pour les industriels marocains du ciment.

A cet égard, ayant ratifié le protocole de Kyoto, le Maroc pourrait, au titre de cet engagements vis-à-vis de la communauté internationale, (i) mettre en place un cadre réglementaire plus contraignant visant la limitation des émissions de CO<sub>2</sub> et/ou (ii) ratifier d'autres conventions environnementales internationales.

Sur ces bases, toute évolution de la réglementation du Royaume relative aux émissions des gaz et non connue à la date de publication de la Note d'Information pourrait engendrer des coûts supplémentaires à supporter par la Société (taxes spéciales, investissements supplémentaires, etc.).

Il convient de noter par ailleurs que l'industrie du ciment est soumise à de nombreuses autres réglementations en matière environnementale, sanitaire et sécuritaire concernant notamment le contrôle des décharges des déchets, la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution, la certification ISO, la santé et la sécurité des travailleurs, les normes de production, etc.

Tout renforcement, modification et/ou amendement de ces dispositions réglementaires non connus à la date de publication de la Note d'Information pourrait avoir une incidence sur le volume, les modalités et/ou la rentabilité d'exploitation d'une industrie cimentière.

De plus, les usines détenues par la Société produisent ou ont produit des déchets industriels qui ont été évacués selon les lois en vigueur. En cas d'adoption de lois plus restrictives et ayant un effet rétroactif, la Société pourrait supporter de potentielles sanctions matérielles relatives (i) à des investigations ou à des décontaminations de sols, (ii) à des dommages touchant son personnel travaillant sur place, ou (iii) à la contamination des ressources naturelles.

Afin de mieux apprécier les facteurs de risque susmentionnés, il convient de préciser que la Société s'est engagée depuis sa création dans une politique environnementale basée sur le « développement durable ». En effet, 15% du montant de l'investissement global destiné à la construction des deux cimenteries de CIMAT a été consacré aux mesures et équipements pour la protection de l'environnement.

Ainsi, la Société a déployé plusieurs actions se résumant comme suit :

- La réduction des émissions de poussières au niveau des sites de production à 20 mg/Nm<sup>3</sup> (vs. 50 mg/Nm<sup>3</sup> prévues par la réglementation marocaine)<sup>7</sup> ;
- L'équipement de l'ensemble des points jugés critiques de dépoussiéreurs spécifiques ;
- La couverture des halls de stockage des matières et combustibles afin d'éviter la dispersion des poussières et les infiltrations polluantes ;
- La mise en œuvre de mesures préventives au niveau des carrières, à savoir (i) l'équipement des sondeuses avec un système de dépoussiérage, (ii) l'arrosage des chemins d'accès et de roulage, (iii) la limitation de la vitesse des véhicules, (iv) l'installation d'un système de dépoussiérage au niveau des concasseurs et (v) l'aménagement d'une aire de nettoyage pour les camions ;
- Une sélection rationalisée des matières et combustibles à travers notamment une analyse permettant d'écarter tout élément nocif susceptible de générer des émissions dépassant les limites fixées par la législation et les conventions sectorielles ;
- La réalisation de campagnes de mesures annuelles par un organisme indépendant et agréé dans l'objectif de contrôler les émissions de gaz et leurs retombés sur le milieu environnant ;

<sup>7</sup> Les mesures réelles effectuées par le laboratoire public d'études et d'essais LPEE révèlent des taux d'émission inférieurs à 3 mg/Nm<sup>3</sup>.

- L'intégration de la réduction des gaz à effet de serre dans la politique d'investissement de CIMAT à travers notamment un choix rigoureux des technologies de production au vue des exigences environnementales ;
- La mise en place de technologies spécifiques permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par la fabrication du clinker (variateurs de fréquence, turbines à haut rendement permettant une réduction substantielle de la consommation électrique spécifique, etc.) ;
- Une analyse systématisée et continue des émissions de gaz par les fours ;
- La mise en place d'une stratégie de développement de l'utilisation d'ajouts de substitution au clinker dans l'objectif de réduire les consommations de combustibles (utilisation de cendres volantes et de pouzzolane, réalisation d'essais industriels de minéralisation du clinker, etc.) ;
- La mise en place de la démarche « Bilan Carbone » développée par l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour le comptage des émissions du gaz à effet de serre ;
- La mise en place de plusieurs procédés permettant la protection des ressources en eau<sup>8</sup> : dépoussiérage à filtre commun, recyclage des eaux utilisées dans la production, déviation hors site des eaux externes afin d'éviter leur contamination, protection des nappes phréatiques des infiltrations de matières, mise en place de stations de traitement des eaux sanitaires et des eaux d'extinction, etc. ;
- L'implantation d'une décharge contrôlée de déchets au niveau des sites de production ;
- La plantation de végétaux au niveau des sites de production et la réhabilitation progressive des carrières exploitées par la société ;
- L'adoption d'un schéma d'aménagement de la carrière de Béni Mellal permettant de préserver le paysage du flanc de la montagne ; etc.

### III.2. Risques sécuritaires

La production du ciment requiert la réalisation d'opérations industrielles qui induisent un risque d'accidents pour les travailleurs. CIMAT met la sécurité du travail au centre de sa politique sociale et suit un système de vigilance exigeant et maîtrisé, ayant permis de minimiser le nombre d'accidents survenus depuis sa création. CIMAT n'a enregistré en effet aucun accident sans arrêt depuis sa création.

Malgré les mesures préventives mises en œuvre, le risque de survenance d'accidents ne peut être totalement évacué. De plus, les accidents industriels constituent des coûts et des dépenses supplémentaires et peuvent nuire à l'image et la réputation de la Société.

## IV. Risques concurrentiels

CIMAT opère dans un marché fortement concurrentiel. Ainsi, les prix proposés par la Société demeurent proches de ceux proposés par la concurrence pour les mêmes qualités et au sein de la même région.

Ayant une marge de manœuvre réduite en termes d'augmentation des prix de vente, la Société affiche une rentabilité fortement sensible aux fluctuations des coûts des combustibles et de l'énergie et des conditions économiques en général.

Par ailleurs, les barrières à l'entrée relativement faibles et les perspectives de profit avantageuses qu'offre le secteur, pourraient favoriser l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché.

La multiplication des opérateurs, aussi bien nationaux qu'internationaux, pourrait avoir un double effet sur l'activité de CIMAT :

- Un ralentissement de la croissance des ventes ;
- Un recul des marges commerciales.

Face à ces risques, la Société met en place plusieurs mesures commerciales visant à sécuriser ses parts de marché :

- La diversification régionale et l'amélioration du mix-produit ;

<sup>8</sup> La consommation spécifique d'eau pour le refroidissement du four s'établit à de 31 l/tonne de ciment, soit un ratio parmi les plus bas de la profession.

- Une veille continue sur le marché et la concurrence ;
- Une implication dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur cimentier ;
- Une amélioration continue de la qualité des produits et des services offerts ;
- Une politique promotionnelle visant la fidélisation de la clientèle.

## V. Risques de production

---

La rentabilité de la Société demeure fortement dépendante de sa performance industrielle qui reste elle-même liée à la disponibilité entière de la capacité de production. Ainsi, l'interruption de la production en raison d'une panne d'une pièce maîtresse (broyeur, four, etc.), de mouvements sociaux, d'accidents ou en cas de force majeure, peut causer une diminution significative de la productivité de la Société.

Pour permettre l'appréciation du risque de survenance de pannes industrielles, il y a lieu, toutefois, de considérer que la Société adopte une politique de maintenance conforme aux standards internationaux du secteur cimentier. Cette politique se base sur une maintenance préventive et une maintenance curative et permet d'organiser et de fiabiliser les interventions selon un système de gestion et de suivi informatisé.

Il convient de noter par ailleurs que les facteurs de risque susmentionnés sont assurés par des polices d'assurances portant sur (i) les dommages aux biens ainsi que (ii) les pertes d'exploitation conséquentes à ces dommages.

## VI. Risques liés aux actifs

---

### VI.1. Risque de dépréciation d'actifs

---

L'industrie du ciment est une industrie intensivement capitalistique. Par conséquent, toute évolution de la technologie et des standards et normes de production dans ce secteur pourrait induire un risque de dépréciation des actifs actuels et contraindre les cimentiers à consentir des investissements de mise à niveau pouvant être coûteux.

### VI.2. Risque lié à l'immatriculation des terrains

---

Les comptes « Terrains » et « Immobilisations en cours – terrains » comprennent des soldes au 31 décembre 2011 qui s'élèvent respectivement à environ 176,3 MDh et 37,1 MDh. CIMAT a déjà procédé à l'acquisition de 941 ha dont 304 ha ont fait l'objet d'une immatriculation dans le registre de la conservation foncière. Les formalités d'immatriculation du reliquat est en cours pour une superficie de 637 ha dont 409 ha sont en cours d'inscription chez la conservation foncière et 228 ha en cours de préparation pour introduction à la conservation foncière. Enfin, des parcelles totalisant 59 ha sont en cours d'acquisition et les compromis de vente y afférents sont signés.

CIMAT n'a enregistré à ce jour aucune contestation ni contentieux relatifs à l'immatriculation des terrains.

## VII. Risque de marché

---

CIMAT est exposée à des risques de change, ainsi que d'autres risques de marché liés en particulier aux cours de certains combustibles dérivés du pétrole.

### VII.1. Risque de Change

---

CIMAT réalise une partie de ses approvisionnements en monnaies étrangères, en particulier le dollar américain. Ces achats concernent essentiellement le petcoke.

Pour couvrir les éventuels risques de change que pourraient impliquer ces opérations en devises, CIMAT souscrit des contrats de change à terme afin de couvrir toutes les transactions en devises à partir du moment où ces transactions sont identifiées.

---

## VII.2. Risque lié aux coûts énergétiques

---

La facture énergétique, constituée principalement du petcoke, de l'électricité et du fuel, représente l'un des facteurs de coûts les plus significatifs dans la structure des charges d'une cimenterie. Ainsi, toute variation à la hausse de ces coûts pourrait affecter négativement les marges des cimentiers.

En outre, l'inefficience des combustibles alternatifs ou le non respect des engagements d'approvisionnement par les fournisseurs pourraient également impacter négativement l'activité des cimentiers.

A ce titre, et de part son activité, CIMAT consomme d'importantes quantités de matières combustibles et demeure ainsi soumise à un risque de variation continue des cours desdites matières ainsi que des coûts de leur transport.

Toutefois, pour permettre l'appréciation de ce risque, il y a lieu de considérer ce qui suit :

- Dans l'optique d'optimiser ses consommations en combustibles, CIMAT développe l'utilisation de combustibles alternatifs. A ce titre, une convention a été signée par CIMAT avec un groupe pétrolier pour la récupération des huiles usées générées par les stations de services ;
- Pour l'optimisation de son coût d'électricité :
  - ✓ CIMAT a choisi, au moment de l'élaboration du contrat de construction de ses unités de production, des technologies récentes lui permettant de réaliser des économies d'énergie ;
  - ✓ Sur le plan opérationnel, la Société met en marche des broyeurs de ciment pendant les heures pleines et les heures creuses, évitant ainsi les heures de pointe qui génèrent un coût supérieur.

---

## VII.3. Risque lié à la disponibilité des matières premières

---

CIMAT dispose de ses propres réserves de calcaire. Ces carrières représentent une durée de vie de 68 ans pour Ben Ahmed et de 82 ans pour Béni Mellal et ne présentent, par conséquent, pas de risque d'épuisement à moyen terme.

---

## VII.4. Risque de taux d'intérêt

---

Ciments de l'Atlas est exposée au risque de taux d'intérêt dans le cadre de la présente émission obligataire. En effet, le taux de référence pris en compte dans les tranches A et D de ladite émission correspond à un taux révisable indexé sur le taux plein 52 semaines déterminé sur la base de la courbe secondaire publié par Bank Al Maghrib.

Par conséquent, la variation à la hausse du taux révisable pourrait entraîner des charges financières supplémentaires pour la Société.

## AVERTISSEMENT

Les informations précitées ne constituent qu'une partie de la note d'information visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) sous la référence VI/EM/023/2012 le 19 juin 2012.

Le CDVM recommande la lecture de l'intégralité de la note d'information qui est mise à la disposition du public en langue française.